

du même genre qui n'allègent la misère de personne et je vous assure, monsieur l'Orateur, que les fonctionnaires retraités savent ce que c'est que la misère.

Si le gouvernement se propose, de façon consciente et délibérée, de faire fi de l'autorité d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qu'il ait le courage de le dire. Nous devons alors du moins respecter son honnêteté. Nous, qui croyons en un régime parlementaire responsable, serons alors prêts à éprouver l'humeur de cette Chambre. Tout gouvernement qui se désintéresse ainsi du sort de tant de ses anciens employés mérite, à mes yeux, d'être renversé ignominieusement et dans le déshonneur.

Les recommandations unanimes du comité, présentées au Parlement le 8 mai dernier, donc il y a près de 5 mois, étaient claires et nettes:

De l'avis du Comité, le gouvernement devrait faire de son mieux pour protéger et maintenir, ou, à défaut, de rétablir dans une certaine mesure le pouvoir d'achat des pensions à participation qu'en vertu de la loi sur la pension du service public et d'autres lois semblables, il s'est engagé à assurer à ses fonctionnaires retraités.

Tenant compte de cela, le comité recommande que le gouvernement mette à jour et élargisse sans délai les dispositions de la loi sur la mise au point des pensions du service public (1959).

Et à la page suivante:

Le comité recommande que toute mesure visant à améliorer la situation de ces employés retraités... puisse être mise en œuvre rapidement et sans délai sous forme de loi au cours de la prochaine session de la présente législature...

C'est un langage familier à certains députés présents à la Chambre ce soir. Le comité mixte qualifie chaque besoin d'«immédiat», mais tout ce que fait le gouvernement, c'est de se révéler le plus grand temporisateur de tous les temps.

Où est mon ami, le ministre des Travaux publics (l'hon. McIlraith), dont le rôle le plus important est de représenter la circonscription électorale d'Ottawa-Ouest? Quelle est son attitude à ce sujet? C'est l'homme-clé. En tant que ministre de la Couronne, ses vues revêtent une importance primordiale.

Je l'invite à prendre la peine de se lever en faveur des gens qu'il représente et d'obliger le cabinet à prendre une décision immédiate et favorable. S'il ne peut en obtenir une qui soit favorable aux fonctionnaires actuels et retraités d'Ottawa-Ouest, qu'il proteste en remettant son portefeuille. Je mélange délibérément toutes les métaphores pour dire à l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest qu'il ne saurait rester plus longtemps à califourchon sur la clôture, l'oreille collée au sol et affûtant une hache jusqu'à ce que la rouille lui rongé l'âme, tandis que ses commettants subissent de dures privations.

[L'hon. M. Bell.]

La Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et la plupart de nos provinces ont réussi à mettre au point des formules visant à majorer les pensions de leurs anciens employés, sans injustice envers les autres citoyens. Notre tort, c'est de faire preuve de négligence et de perdre du temps à des insignifiances. L'heure de l'action décisive a sonné.

Monsieur l'Orateur, je me suis exprimé en termes d'indignation et de colère parce que ce sont les dispositions que je ressens. Je suis fatigué, ennuyé à mourir et j'en ai par-dessus la tête de ces évasions et, par-dessus tout, je veux de l'action. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé aussi vivement et aussi franchement. Je dis à celui qui doit donner la réplique ce soir, ne brouillez plus les pistes, ne nous parlez plus d'étude constante ou de tous les autres types d'action vague. Je lui dis, saisissez-vous de la question ce soir—ce soir, et non pas en janvier prochain, ni en juin prochain, ni dans deux ans à compter de juin prochain, mais ce soir.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, à la différence du secrétaire parlementaire précédent, je me sens incapable de féliciter le préopinant. Je suis incapable de le féliciter à cause du ton peu mesuré de son discours.

Quand l'honorable député de Carleton (M. Bell) a posé aujourd'hui cette question au ministre, celui-ci lui a répondu honnêtement et sans détours que le gouvernement consacrait à ce problème son attention la plus profonde et la plus active. J'étais sûr alors que cette réponse satisfierait entièrement la Chambre et lui-même. Cependant, nous venons d'entendre—je savais ce qui se passerait ce soir: c'était écrit avant que j'entende le député—que tel n'est pas le cas en ce qui concerne l'honorable représentant.

J'étais membre du comité mixte de la fonction publique du Sénat et de la Chambre des communes, tout comme l'honorable député de Carleton qui a fait une contribution très valable aux délibérations de ce comité. Les membres du comité travaillaient dans l'harmonie. Nous avions les mêmes objectifs. Je le répète: je siégeais à ce comité avec l'honorable représentant et je lui dis maintenant quelque chose qu'il sait déjà: aucun député, aucun gouvernement n'a montré plus de détermination ni plus d'impatience à élaborer une proposition pratique pouvant faire l'objet d'une mesure législative au bénéfice des fonctionnaires à la retraite que ce gouvernement libéral et ses partisans.

**L'hon. M. Bell:** Faites-le.

**M. Walker:** Aucun gouvernement n'est plus décidé à trouver une solution bonne et prati-